

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉLECTEUR

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET CRITIQUE

Première année. — No. 38.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 2 Février 1867.

L'ÉLECTEUR

JOURNAL REDIGÉ DANS LES
INTERETS DEMOCRATIQUES

UN COMITE DE COLLABORATEURS
PARAIT LE SAMEDI

Au No. 47 Rue St. Marguerite, St. Roch.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'abonnement est de \$ 1.50 par année, payable d'avance, pour la ville et de \$ 1.00 pour la campagne. Ceux qui discontinueront devront le faire par écrit et un mois avant l'expiration de leur abonnement.

FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR.

2. FEVRIER.

LA JOURNÉE D'UN CHIEN ERRANT.

Depuis que les chiens sont devenus citoyens, il y a parmi eux bon nombre de réfractaires qui ont fermement résolu de ne pas payer leurs contributions et de vivre sur le commun; ce sont les libres penseurs de la rue. On les rencontre par troupes, fouillant les ruisseaux, cherchant quelques anabains. Ils ont leurs tristesses et leurs joies. L'échine maigre, le poil boueux, ils filent parfois, le long des maisons, honteux et affamés; parfois, quand ils ont découvert une pelleée d'os dans un tas d'ordures, ils se vautrent au soleil, le ventre réjoui par les rayons tièdes, le museau allongé et frémissant d'aise.

J'ai souvent étudié leurs physionomies. Ils ont l'allure débraillée, hardie et goguenarde de nos gamins. Ils mordent quand ils ont dit, ils rampent lorsque leur ventre est vide. Ces malheureuses bêtes ont perdu tout sens moral. Ils refusent la civilisation et la civilisation les renie. Ils vivent d'expédients, en intriguants nécessiteux, échangeant un morceau de viande contre un coup de bâton.

A vrai dire, j'éprouve de la sympathie pour eux. Soyez certains que ce sont des bohèmes-poètes qui aiment mieux philosopher et rimer au grand air que d'être abasourdi et bêtement couchés sur un coussin, entre quatre murs. Je sais bien qu'ils vivent en guerre ouverte avec la société, mais la société est solide, et les chiens errants sont de pauvres diables qui se perdent bien trop haut dans leurs rêves pour songer aux peuples et aux rois.

Tout ceci est pour amener à point l'histoire que je vais vous conter. Un vieux épaveur que m'a légué mon grand oncle, — hélas! il ne m'a légué que ce chien, — m'a fait un récit navrant, hier soir.

Nous nous chauffions tous deux au coin du feu, tristes et regardant les cendres rouges. Tom devient subitement bavard: « Ah! le bon feu, dit-il, et comme les souvenirs chantent devant la braise! Je vais vous raconter une histoire, mon cher maître, une histoire de ma jeunesse. »

J'avais alors environ un an, et j'étais bien le plus naïf qu'on puisse voir. La jeunesse est présomptueuse; elle commet les plus grandes folies en croyant faire acte de sagesse.

Je vous savez combien votre grand-oncle m'aimait. J'avais dans un grand placard, toute une petite chambre et une triple couverture étendue sur le sol, fait de ce réduit le lit le plus mal-

leux qu'on puisse imaginer. La nourriture valait le coucher; jamais de pain, jamais de soupe, rien que de la viande; de la bonne viande saignante. Quant au sucre, vous n'ignorez pas que je ne l'aime plus; j'en ai trop mangé dans ma jeunesse. Je vous avoue que le sucre avait fini par me faire mal au cœur, et je l'acceptais uniquement pour ne pas désobliger votre grand-oncle.

Eh bien! au milieu de ces dîners, je n'avais qu'un désir, celui de me glisser par la porte, en traversant et de me sauver dans la rue. Les carresses me semblaient fades, la mollesse de mon lit me donnait des nausées; j'étais gras à m'en écœurer moi-même, et je m'ennuyais toute la journée à être heureux.

Il faut vous dire qu'en allongeant le cou, j'avais vu de la fenêtre le trottoir d'en face. Quatre chiens, ce jour-là, s'y battaient en furant de joie; ils se roulaient sur le pavé, en plein soleil, maigres et fiels. Jamais je n'avais contemplé un spectacle si merveilleux. Je me mis à aboyer en ne signe de détresse, et votre grand-oncle se hâta de me faire taire en m'offrant un morceau de sucre qu'il me fit avaler.

Dès ce moment, mes croyances furent fixées. Le véritable bonheur était derrière cette maudite porte qu'on fermait si soigneusement. Et je me donnais pour preuve qu'on fermait aussi les portes des armoires, derrière lesquelles on mettait la viande. J'arrêtai le projet de m'enfuir. Certainement il devait y avoir dans la vie autre chose que du sucre et de la chair saignante. C'était là l'idéal, vers lequel tendait tout mon être.

Un jour, on oublie de pousser la porte, et je descendis l'escalier en courant. Je me précipitai dans la rue. Elle était belle! Elle était bordée de larges ruisseaux qui exhalèrent des senteurs délicieuses. La boue que soulevaient mes pattes éclaboussait mon poil avec des carresses tièdes d'une douceur infinie. Il me semblait que je marchais sur du velours. Et il faisait une bonne chaleur au soleil, une chaleur fraîche qui pénétrait ma graisse et la fondait pour ainsi dire.

Je ne vous cacherais pas que je tremblais de tous mes membres. Il y avait de l'épouvante dans ma joie et dans mon admiration. Je me souviens surtout d'une terrible émotion que je prouvai alors: trois chiens, qui se roulaient dans la boue, vinrent tout à coup sur moi en aboyant, et je faillis m'évanouir. Ils me traitèrent de grosse bête et me dirent qu'ils aboyaient pour rire. Et je me mis à aboyer comme eux, à me vautrer dans la boue, à jouer à une foule de jeux charmanis avec mes nouveaux camarades.

C'étaient des gaillards, eux. Ils n'avaient pas ma bête de graisse, et ils se moquaient de moi, lorsque je roulais comme une boule sur les trottoirs. Je me rappelai plus tard qu'ils échangeaient des regards de pitié, lorsque je leur racontai naïvement mon histoire.

Un vieux dogue de la bande me orit particulièrement en amitié. Il m'offrit de faire mon éducation, et je l'acceptai comme précepteur. Ah! que le sucre de votre grand-oncle était loin! Je bus au ruisseau, et je déclarai n'avoir jamais goûté un pareil nectar. Tout me parut beau et bon. Je connaissais enfin le bonheur parfait, l'idéal qui est de vivre au soleil, librement, en aboyant quand on veut.

Une chienne passa, une ravissante chienne dont la vue m'emplit d'une émotion inconnue. Mes rêves seuls m'avaient jusque-là montré ces créatures exquisées qui rendent sous les plus sages des chiens. Nous nous précipitâmes à la rencontre de la nouvelle venue, mes quatre compagnons et moi. Je devançai les autres; j'allais faire mon compliment à la chienne, lorsqu'un

de mes amis me mordit brusquement au cou. Je poussai un cri de douleur et de désespoir.

« Bah! me dit le vieux dogue, en m'entraînant, vous en verrez bien d'autres. »

Nous avions fait un bon bout de chemin en nous poursuivant les uns les autres, et je commençai à me sentir un appétit féroce.

« Qu'est-ce qu'on mange dans la rue? » demandai-je à mon ami le dogue.

« Ce qu'on trouve, » me répondit-il docilement. Cette réponse m'embarraça, car j'avais beau chercher, je ne trouvais rien. J'aperçus alors, de l'autre côté de la rue, une magnifique boutique, où étaient entassés de gros morceaux de viande propre et coupés.

« Voilà mon affaire, pensai-je naïvement. »

Et je sautai sur une des tables de marbre qui étaient à l'entrée de la boutique. Je pris une large côte de bœuf, et j'allais l'emporter, lorsqu'un garçon en tablier blanc m'asséna sur l'échine un terrible coup de bâton. Je lâchai la viande et je me sauvai en hurlant.

« Bon Dieu! me dit le dogue, vous sortez donc de votre village. La viande qui est sur les tables, est seulement faite pour être regardée de loin. C'est dans la boue qu'il faut chercher. »

Mon étonnement était aussi grand que mon douleur. Jamais je ne pus comprendre que la viande des rues n'appartient pas aux chiens. Elle était là toute prête, étalée devant les désirs de chacun, et puisque je me donnais la peine de monter la prendre, il était injuste de ne pas me la laisser emporter.

Mon ventre commençait à se fâcher sérieusement. L'eau des ruisseaux était décidément peu substantielle; elle perdait mon estime. Je cherchai dans la boue en toute inutilité, et le dogue me prévint qu'il fallait attendre la nuit, l'heure où l'on vide les ordures devant les portes. Attendre la nuit! Il disait cela tranquillement, en philosophe en lui-ci, et la pensée seule de cette attente me déchirait les entrailles.

Tout à coup le dogue se mit à trembler. Il se fit petit, petit, et fit la sournoisement le long des maisons, en me disant de le suivre au plus vite. Dès qu'il trouva une porte cochère, il s'y réfugia à la hâte, en poussant un grognement de satisfaction. Comme je l'interrogeais sur cette fuite, il me dit: « C'est là que se cache le maître. »

« Avez-vous vu cet homme qui avait une épée? » me demanda-t-il.

« Oui, » répondis-je.

« Eh bien! s'il nous avait aperçus, il nous aurait emmenés et on nous aurait pendus. »

« Pendus! m'écriai-je, mais la rue n'est pas à nous, elle est à lui. »

« On ne mange pas et on est pendu! »

La nuit vint, froide et boueuse. La pluie tomba, mince et pénétrante, soulevée par le vent qui soufflait d'une façon sinistre. Bon Dieu! que la rue était laide! Ce n'étaient plus cette bonne chaleur, ce large soleil, ces trottoirs blancs de lumière où l'on se vautrait si délicieusement. Je regrettais avec amertume la triple couverture et les quatre murs de ma prison.

On vida les ordures devant les portes, et je fouillai les tas, désespéré et affamé. Je rencontrai quelques os maigres qui avaient traîné dans la cendre, et je m'avouai que la viande est autrement succulente. C'est alors que je pus comprendre combien le sucre est doux.

reçus la pluie sur mon dos, je grelottai de tous mes membres. Nous allions ainsi dans la nuit obscure, pataugeant, couverts de fange, exténués. Maudite rue, maudite liberté, et comme je souhaitais ardemment l'esclavage!

Au jour, le dogue, voyant que je chancelais : — Eh bien ! me demanda-t-il, en avez-vous assez ?

— Oh ! oui, lui répondis-je.

— Voulez-vous rentrer chez-vous ?

Certes ! mais comment retrouver la maison ? — Venez, la leçon suffira, je pense. — Ce matin je vous ai vu sortir, j'ai compris qu'un pauvre toutou comme vous n'était pas fait pour les joies après de la rue. Je connais votre demeure, et je vais vous mettre à votre porte.

Il disait cela simplement, ce digne chien. Lorsque nous fûmes arrivés :

— Adieu, me dit-il sans témoigner la moindre émotion :

Non, m'écriai-je, nous ne nous quitterons pas comme cela. Vous allez venir avec moi. Nous partagerons le même lit et la même pâtée. Mon maître est un brave homme...

Il ne me laissa pas achever.

— Taisez-vous, me dit-il brusquement, vous êtes un enfant. Si je me présentais, votre maître me mettrait à la porte d'un coup de pied, et il aurait raison. Qui voudrait d'un vieux chenapan comme moi qui a laissé de ses poils dans tous les ruisseaux de Paris ? J'ai vécu sur les tas d'ordures, je mourrai sur un tas d'ordures.. Bonsoir.

Et il alla se coucher sur la place voisine, au soleil levant.

Quand je rentrai, votre grand oncle prit le fouet et m'administra une correction que je reçus avec une joie profonde. Je goûtai largement la volupté d'avoir chaud et d'être battu. Pendant qu'il me frappait, je songeais avec délices à la viande et au sucre que je mangerais dans la journée.

Ah ! voyez-vous, conclut Tom en s'allongeant devant la braise, le véritable bonheur, l'idéal, mon cher maître, est d'être enfermé et battu dans une pièce où il y a du sucre et de la viande. Je parle pour les chiens. — (Figaro.)

EMILE ZOLA.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 2 FÉVRIER 1867.

Nous donnons aujourd'hui le compte rendu de l'assemblée tumultueuse qui a eu lieu jeudi soir, dépourvu de commentaires. Et pourquoi en ferions-nous, des commentaires ? Tout ce que nous pourrions dire sur le plan de reconstruction serait totalement inutile ; car au point où en sont rendus les esprits, nous courrions risque de passer pour les ennemis des incendiés, d'être l'expression achetée du comité de secours. Pourtant nous avons, il y a plus d'un mois, à l'occasion d'un article plein de fiel et d'outrage du *Daily News*, nous avons, disons-nous, traité la question des incendiés à un point de vue désintéressé ; nous avons cru qu'une certaine classe d'hommes en voulait à notre nationalité, et nous n'avons pas craint de dire toute notre pensée. Nous avons essayé de mettre nos compatriotes, éprouvés par une immense calamité, en garde contre ceux qui avaient vu d'un œil jaloux les rôtissants progrès que deux localités, municipalement séparées, avaient faits depuis 1845. Nous nous étions donc placés à au point de vue des progrès accomplis dans Québec, et de cette population canadienne française si éminemment libérale envers les autres nationalités qui parlent la langue anglaise.

Eh bien ! il paraît que nous nous sommes trompés ! Le système du *tenantry*, dont nous avons parlé trois semaines avant le *Journal de Québec* — l'expropriation, l'occupation des lots à l'avenir par des spéculateurs ; enfin tout ce que nous avons entrevu de fatal pour notre nationalité, toutes ces craintes, toutes ces préoccupations, tout rent redoublées à de vaines théories, qui ont pas plus de réalité qu'un mirage !

Ce sont les habitants de St. Sauveur qui le veulent ainsi ; ils demandent immédiatement la solution de tous ces graves problèmes : " donnez-nous notre argent ! "

En présence d'une pareille détermination, nous nous sentons découragés ; car nous chérissons nos théories ; et nous sommes on ne plus peiné d'en voir crouler l'échafaudage. Mais sommes-nous assez saisi de découragement pour revenir sur nos pas, et désavouer l'expression de nos sentiments et de nos opinions ? Non ! Nous attendrons que le calme se fasse dans l'esprit des incendiés ; car les conseils, les appels à une meilleure compréhension de leurs intérêts seraient pris, dans les circonstances actuelles pour des expressions de malveillance. Les rôles seraient changés : a nous les avanies, aux autres toutes les caresses de la popularité !

ASSEMBLÉE A LA SALLE JACQUES CARTIER.

Jeudi soir, les incendiés de St. Roch et St. Sauveur se réunissaient en assemblée à la salle Jacques Cartier, dans la vue de s'occuper du plan de reconstruction adopté par le comité de secours. L'assistance se composait principalement de gens appartenant à la localité de St. Sauveur. M. Hamel, notaire, proposa la nomination d'un président, et le cho x ayant tombé sur M. Charland, constructeur de navires, M. Hamel consentit à agir en qualité de secrétaire. C'est ce monsieur qui prit le premier la parole pour expliquer le but pour lequel l'assemblée était appelée à délibérer. Le plan de reconstruction, suivant lui, était fait pour compromettre les intérêts des incendiés. Il ne doutait pas que le comité n'eût dépassé ses pouvoirs. Ceux qui ont fait les dons en argent, avaient dans la pensée qu'il se distribueraient immédiatement parmi les nécessiteux, et personne n'avait le droit de les en priver. La majorité des incendiés se trouve dans l'impossibilité de reconstruire aux conditions imposées par le comité de secours. Donc la distribution de l'argent parmi les victimes de l'incendie devait se faire sans délai. Après ces quelques remarques, il lut une motion de M. M. Plamondon et Lachance, comportant la formation d'un comité de vingt et une personnes, pour s'enquérir de la disposition générale des secours confiés au comité de secours ; pour nommer une députation de six à dix membres qui irait demander au comité général une prompte distribution de l'argent qu'il possède. — M. le Dr. Rousseau prit la parole pour engager les incendiés à agir avec précaution, et générosité envers le comité de secours dont la plupart des membres avaient fait leur devoir. Que les incendiés usent d'un langage convenable dans la confection de leur motion et évitent d'insulter qui que ce soit. La conduite des membres du comité de secours a été exemplaire jusqu'à ce moment et il espère que les incendiés donneront un démenti au deux journaux anglais de cette ville qui ont calomnié les populations de St. Roch et St. Sauveur. — M. le Dr. Rousseau fut bruyamment applaudi. — La motion ayant subi quelques changements, quant à la partie où il était question de la demande immédiate de l'argent, fut unanimement adoptée. — M. M. Jean Lacasse et Prudent Derouin proposèrent que six membres du comité spécial formeraient un quorum. — M. J. W. Cooke, avocat, s'adressa alors à l'assemblée et lui fit comprendre que les neuf dixièmes des fonds provenaient des Anglais, lesquels n'avaient pas mis à leurs dons la condition des maisons à reconstruire, en pierre, en brique ou en bois. Ils avaient donné pour soulager immédiatement la détresse que la grande calamité du 14 Octobre avait causée. Le plan du comité était en opposition flagrante à la majorité des donateurs. Il n'était donc pas surpris de voir les incendiés s'élever aussi unanimement contre un pareil plan. S'il est une chose qu'ils ne doivent pas oublier, c'est l'appui que les membres anglais du comité de secours leur ont donné en demandant sans cesse que la misère fut secourue sans retard. — M. L. H. Huot, avocat, réclama de l'assemblée la permission de dire deux mots. Il est surpris de voir M. Cooke, le fils du Révérend M. Cooke, qui n'a cessé, au sein du comité de secours, de faire obstacle à ceux qui s'intéressaient le plus aux victimes de l'incendie. Dès le lendemain de la catastrophe, il avait lui-même réfuté le rev. M. Cooke, qui plus tard,

inspirait les écrivains du *Daily News* et du *Morning Chronicle* dans leurs diatribes à l'adresse de notre nationalité. Il a contribué le plus à faire relentir les souscriptions. Il ne blâmait pas les incendiés d'avoir refusé de signer une adresse pour exprimer leur gratitude envers MM Grant et Watkin, mais il croyait qu'il eût été sage dans leur intérêt de le faire. Cinquante mille piastres sont encore à venir, et l'attitude prise par eux, est de nature à empêcher l'envoi de cette somme. — M. Cooke se leva pour répondre à M. Huot, mais le tumulte devint à son comble. M. Huot qui, s'étant retiré, se plaça sur le bord de l'estrade. Une altercation s'en suivit. Quelques uns criaient contre M. Cauchon, d'autres appelaient M. Huot ; ceux-là réclamaient la parole pour M. Cooke, on vociférait, on sifflait et on finit par se chamailler un peu. Quant à M. Cooke, il persistait toujours à parler et finalement réussit à se faire entendre un peu. Il dit qu'il n'était pas responsable des actes de son père, mais qu'il était fier de la position qu'il avait prise au comité de secours. Comme tous les membres anglais de ce comité, son père avait appuyé libéralement ceux qui voulaient le soulagement immédiat. Ce n'était pas la faute de Dr. Cooke si l'argent était gardé par le comité. C'est à cette période de l'assemblée que le tumulte recommença, M. Huot fut pris à la gorge, M. Cooke chûta de son siège, l'assistance se partagea en ceux qui se sauvaient et en ceux qui se seraient volontiers battus. Après les appels réitérés à l'ordre par les occupants de l'estrade, le calme se rétablit et l'on put lire une troisième motion de M. Jean Langlois à l'effet de nommer les personnes suivantes à former le comité : — MM G. Dufresne, maire de St. Sauveur ; J. B. Hamel, G. Charland, O. Plamondon, F. X. Moisan, Ed. Dolbec, P. Bontin, L. Thérien, I. Saucier, J. Bigaquette, J. Lacasse, J. Tapin, F. X. Marquis, T. Leclair, T. Traversie, F. Bigaquette, E. Moisan et Thomas Décroiselle. — Des remerciements au président furent votés et l'assemblée se dispersa paisiblement.

Jeudi l'après midi, Mr Glover proposait au comité de distribution la résolution suivante :

" Qu'en conséquence de la misère qui règne parmi les incendiés, par le manque d'emploi chez un grand nombre, et par la rigueur du climat à cette saison, une nouvelle distribution d'argent soit faite à chaque victime de l'incendie, sans distinction, à raison de deux piastres par tête, la quelle distribution sera répartie aux différents comités locaux, comme suit :

Familles Personnes \$			
Comité de Mr. Charest	1719	8595	17,190
" " Lefebvre	750	3750	7,500
" " Racine	746	3730	7,460
" " M Gauvran	184	920	1,840
" " Anclair	158	790	1,580
" " Cooke	115	575	1,150
" "			
	3672	18,360	36,720

Et que chaque président des comités locaux sera tenu de faire rapport dans la huitaine des incendies secourus, et de mentionner la balance que lui restera en mains à cette époque.

Mr. Cauchon s'est opposé à cette motion et l'a fait rejeter, sous prétexte que ce serait démoraliser la population que de leur mettre cet argent entre les mains. A cela, Mr. Glover a répondu que les citoyens de St. Roch et St. Sauveur, ayant, pour la plupart, économisé sur leur faible salaire, de quoi bâtir une petite maison, avaient donné par la même une garantie qu'ils étaient des gens d'ordre ; que l'argent placé entre leurs mains serait bien employé ; que le comité avait à sa disposition \$76,800, à part les \$200,000 consacrés à la reconstruction des maisons ; et qu'il était de son devoir d'en distribuer une partie maintenant, une somme de deux piastres par tête ou dix piastres par famille. L'un portant l'autre, serait suffisant pour leur faire traverser la saison la plus rigoureuse de l'année et qu'ensuite ils pourraient se suffire à eux-même. Il insista surtout sur ce que le système de secours partiels a de défectueux et d'humiliant pour des personnes habituées à vivre dans l'aisance ; on les oblige à faire antichambre, à visiter Pierre Jacques avant d'avoir quelques secours ; aussi il arrive qu'un grand nombre préfèrent s'en passer plutôt que de se soumettre à pareille humiliation. M. Glover fit observer qu'il n'y avait que les mendiants crieurs qui reçussent quelque chose ; en donnant deux piastres par tête chaque personne pourrait aller les toucher comme un ouvrier qui va à la paie, c'est-à-dire toucher une chose due. Toutes ces raisons n'ont pu prévaloir, et la motion mise aux voix, a été perdue. M. Glover a donné avis qu'il reviendrait à la charge devant le comité général. Espérons qu'il réussira.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une grande mascarade qui aura lieu le 4 courant, au rink de M. M. Grenier et cie. Ces messieurs se sont donné infiniment de peine et imposé beaucoup de sacrifices pour donner à leur rink tout l'attrait possible et aux patineurs le meilleur confort. Ces attentions de leur part leur donnent droit à l'encouragement du public.

TERME CRIMINEL.

A l'audience de jeudi, le tribunal était rempli de personnes anxieuses d'entendre le verdict dans l'affaire de Church pour meurtre de sa femme. On savait que les jurés s'étaient mis d'accord, la veille, sur le verdict à rendre, et à la prise de leurs sièges, tous les regards se portèrent sur eux.

Le président posa aux jurés la question de culpabilité. "Coupable", lui fut répondu, et l'on pensa un instant que c'était un verdict de meurtre-prémédité; mais l'un des jurés ayant spécifié le degré d'homicide dont il était coupable, c'est-à-dire de meurtre sans préméditation, il se trouva que le verdict était conforme à celui auquel on s'attendait. Le prévenu sembla être soulagé, et s'inclina vers les jurés. Alors le président se tourna vers ces derniers et leur dit: "messieurs, votre verdict est rendu avec équité"; et les jurés furent renvoyés.

Vint ensuite le procès de C. Guilmette. L'accusé n'avait pas de défenseur, et M. Réaume remarqua, aux grands amusements du tribunal, que si Guilmette était voleur, il aurait dû au moins voler assez pour payer un avocat. Guilmette se défendit lui-même d'une manière très habile, et sa façon d'interroger les témoins souleva d'irrésistibles éclats de rire. Il fut déclaré coupable sur le second chef d'accusation, savoir sur celui d'avoir eu possession des marchandises avec la connaissance qu'elles avaient été volées.

John Smith, un soldat de l'artillerie royale, fut déclaré coupable pour avoir forgé un nom à un mandat sur la poste. Il paraît qu'il trouva la lettre contenant le mandat et obtint ainsi tous les renseignements qu'il lui fallait pour représenter la personne à qui ce mandat était payable.

NOUVELLE D'EUROPE.

(Par voie télégraphique.)

On mande de Berlin en date du 30 janvier, par le câble atlantique, que le capitaine Wermer, de la marine prussienne, doit se rendre en Amérique chargé d'une mission spéciale.

Le steamer Africa est arrivé à Halifax le 31 janvier avec des nouvelles d'Europe jusqu'au 20 janvier.

On a retrouvé 40 cadavres au Regent's Park à Londres où la glace a cédé sous le poids des patineurs.

La tempête a été très froide dans toute l'Europe et le service des mailles a été interrompu.

La France refuse de croire au mouvement soupçonné des troupes russes et autrichiennes vers la Galicie.

La chambre des députés en Prusse a adopté un bill en vertu duquel les membres du Parlement allemand recevront une rémunération.

Le Prince Nadlan, de la Mingrelie, a, en son nom et en celui de ses successeurs, volontairement cédé ses droits à la Prusse, moyennant une indemnité d'un million de roubles.

Un amendement tendant à l'abolition de la peine de mort a été rejeté dans la chambre des représentants de la Belgique.

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Québec.....	56,136,00
Montréal.....	14,238,00
Trois-Rivières.....	205,00
Ottawa.....	1,765,00
Haut-Canada.....	8,914,00
de la Campagne.....	17,002,00
Etats-Unis.....	19,505,00
Prince Edouard.....	1,172,00
Nouveau-Brunswick.....	12,049,00
Nouvelle Ecosse.....	11,042,00
Angleterre Ecosse.....	210,960,00
France.....	934,00
Irlande.....	8,634,00
Allemagne.....	14,00
Le gouvernement du Canada.....	50,000,00
Total	362,040,00

- 60 charges de provisions.
- 25 charges de marchandises
- 338 minots de grains
- 5,332 minots de patates.
- 12,000 paires de couvertes de laines.

LES CHARMEURS.—Il n'y a point d'homme charmant, nous disait l'autre jour une jeune dame, sans de belles dents!—Et, lui répondit-on, il n'y a point de belles dents sans l'usage du Philodonte du Dr. Pourtier.

DOUBLE MEURTRE ET SUICIDE A EDMONTON.

Ce qui suit sont les détails d'une terrible tragédie qui a eu lieu à Lower Edmonton le 26 décembre dernier:—

Il paraît que depuis quelques années un carrossier nommé William Gudgeon et son épouse, une femme tranquille et travaillante, occupaient un logement de six chambres dans une maison vis-à-vis la station du grand chemin de fer oriental à Lower Edmonton.

Ils avaient cinq enfants dont le plus vieux était une petite fille âgée de 14 ans. Le jour de Noël, la mère dit à son mari qu'elle n'était pas bien, et elle fut se coucher à sept heures du soir. A onze heures elle se leva et descendit en bas rejoindre son mari et ses enfants.

Ils restèrent ensemble pendant une heure et puis toute la famille se retira pour aller se coucher.

Le mari déclare que lui et sa femme ont couché dans un lit, dans une chambre dans le haut de la maison, et que dans un coin de cette même chambre il fut fait un lit pour trois des enfants.

Lorsque la femme se coucha, elle parut bien agitée et elle dit à son mari: "La lumière de la chandelle me fait mal aux yeux; souffle la donc. Le mari se rendit à ses désirs et puis il s'endormit.

Dans ce moment, le plus jeune enfant, un bébé âgé de six mois qui était vivant, dormait dans le lit du père.

A deux heures le mercredi matin Céline Gudgeon une petite fille âgée de dix ans fut réveillée par une quantité de sang qui vint lui rejaillir dans la figure. Elle dit que quand elle ouvrit les yeux, elle fut effrayée en apercevant sa mère à genoux sur le corps mort de son petit frère Timothy George Gudgeon qui s'était endormi à côté de sa sœur Sarah Anne Gudgeon. Son cou était coupé d'une manière horrible, et le sang ruisselait de la blessure. La mère parut bien excitée, et elle tenait dans sa main droite un rasoir ouvert et couvert de sang. Quant elle vit qu'elle avait réveillé Céline, elle sauta vers elle et la saisit. La jeune fille cria et ils s'en suivit une lutte terrible.

Céline pour se protéger le cou, prit les couvertures de son lit et se les mit autour du cou et puis elle cria: "Oh! maman pourquoi ne mettez-vous pas ce rasoir par terre? vous avez tué mon frère Timothy, et maintenant vous voulez nous tuer. Pourquoi voulez-vous nous couper le cou à tous?"

La jeune fille, alors lutta, se glissa en dehors de son lit et courut en bas suivie de sa mère qui tenait toujours le rasoir dans sa main. Céline courut jusque dans une chambre et sa mère par derrière qui courait pour l'attrapper. Subitement, la jeune fille s'aperçut dans l'ombre et elle trouve sur une table une boîte d'allumette. Elle en alluma une et elle voit sa mère se couper le cou et le sang qui ruisselle de la blessure. Alors la lumière s'éteignit et elle entendit sa mère tomber sur le plancher.

Elle courut en haut dans la chambre de son père et elle le trouve qui dort d'un profond sommeil et à côté de lui se petit bébé qui était mort. Le cou de l'enfant était coupé d'une oreille à l'autre. Céline secoua son père violemment pour le réveiller, et lui dit que sa mère avait tué deux de ses frères.

Le père s'habilla précipitamment et fut chercher madame Robinson, la femme d'un employé du chemin de fer qui demeurait tout près. Pendant qu'il était absent, la jeune fille alla dans une chambre où dormaient deux de ses oncles et elle les réveilla. L'un deux Thomas Gudgeon fut chercher un sergent de police.

Quand ils entrèrent dans la salle, ils virent la malheureuse mère à terre près de sa grille. Sa tête était sur la garde-cendres et puis on trouva sur sa poitrine un rasoir à manche noir qui était encore ouvert. Elle avait une coupure, au cou, extraordinaire. Près d'elle était un sceau en fer presque plein de sang.

Le Docteur O'Brien, de la rue de l'église Edmonton, qui a été appelé dans le moment, a déclaré que la blessure n'avait pas été infligée par une main étrangère et que la mort a dû être instantanée. Alors le docteur et l'agent de la police montèrent en haut, et dans la chambre à coucher de devant ils trouvèrent les cadavres des deux enfants.

Le docteur examina les deux corps qui étaient dans des macs de sang.

Dans un lit qui se trouvait dans un coin de la chambre ils trouvèrent Timothy George Gudgeon, un enfant âgé de quatre ans, mort. Il avait le cou coupé, et le docteur fut d'opinion que la mort avait dû aussi être instantanée.

Le petit enfant, le bébé avait été tué de la même manière.

La police alors questionna Céline Gudgeon. Elle rendit compte de tout ce qu'elle avait vu de cette scène horrible comme nous venons de la narrer.

Lorsque le père fut de retour, il dit qu'il n'avait rien vu ni entendu avant qu'il fut réveillé par sa fille.

L'on pense que si la petite fille n'eût pas été réveillée accidentellement par le sang qui est venu lui rejaillir dans la figure que tous ceux qui étaient dans la maison auraient été tués pareillement.

La famille à des liaisons très-respectable dans la localité.

La femme était une personne sobre et avait été malade tout dernièrement et se trouvait sous les soins du docteur.

Il y a quelque temps un beau-frère de cette femme est mort, et l'idée que beau-frère avait laissé une épouse et cinq enfants, et le fait qu'ils étaient pauvres et qu'elle ne pouvait pas faire pour eux ce qu'elle aurait aimé, eut l'effet de lui troubler l'esprit. Cette pénible affaire a beaucoup ému toute la population du district, et des multitudes de personnes ont visité pendant la semaine les logements où les meurtres ont été commis.

L'INDEPENDANCE.

PACIFIQUE,

DU

CANADA.

M. Médéric Lanctôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

Les journaux du Canada sont priés de reproduire cette annonce, et de la tenir dans leurs colonnes jusqu'à la publication de la brochure de M. Lanctôt.

ROUND IMPERIAL.

GRANDE MASCARADE

Lundi, le 4 février 1867 à 8 heures, P.M.

Chez M. M. N. Grenier et Cie Propr. Havre du Palais.

Le programme de la soirée sera des plus satisfaisants: il y aura Grande Promenade, Bill, Cotillons, chansons de circonstance, Gigue simple, Evolutions, Grand Galop, etc, etc, le tout habilement exécuté par les Mascaradins étant l'élite des Patineurs, sera propre à amuser les spectateurs en même temps qu'à captiver leur attention.

Avec la bienveillante permission du Lieutenant Colonel Panet et des officiers du 9me Bataillon la Bande jouera les Morceaux choisis de son répertoire.

PRIX — d'admission: 12^s cent. Entrée, sur le quai, près de l'usine au Gaz.

VARIÉTÉS.

DANS UN CONSEIL MUNICIPAL.

LE MAIRE.—Messieurs, j'ai une motion à vous soumettre et une subvention à vous demander. Vous savez que les archives de la commune sont déposées dans une salle assez humide, et dont le plancher est fort aviré. Il y vient des masses de rats qui ne se font pas scrupule de dîner de nos archives. Ils ont déjà mangé le tiers des archives de la commune. Cri d'horreur général.— Oh!

LE MAIRE, continuant.—Je vous propose donc, messieurs, d'aposter quelqu'un à la garde de vos archives. Le sieur Grandjean sollicite cette place. Il se contentera d'appointements modiques, soit \$30, que votre patriotisme ne peut certainement refuser de voter.

UN CONSEILLER MUNICIPAL.—Pardon, monsieur le maire; mais je confiais quelqu'un qui se fera un plaisir de garder nos archives à beaucoup meilleur marché.

LE MAIRE.—Et qui ça? Je nommerai très volontiers votre protégé à la place vacante.

LE CONSEILLER MUNICIPAL.—C'est bien simple; nommez mon chat.

En Russie, quand un Kalmonck dépense plus que son revenu, on dit qu'il mange la chandelle par les deux bouts.

Une mère, parvenue à la fortune sans le secours de l'éducation, voulut donner une institutrice à sa fille. Au bout d'un certain temps, elle voulut savoir si la jeune personne faisait des progrès. — Très-bien, répondit la gouvernante.

—Pour cela?

—Madame, je crois qu'elle manque de capacités.

—Mais, madame, vous savez bien que je ne regarde pas à la dépense. Achetez-lui toutes les capacités dont elle a besoin.

L'auteur le plus apprécié dans ce monde est l'auteur de sa propre fortune.

Un jour, on trouva cette note curieuse dans la poche d'un noyé qui tenait à être enterré en terre sainte.

—Je me nomme Jean Faucher, d'Abbeville en Picardie; je n'avais pas du tout l'intention de me noyer, je voulais seulement prendre un bain.

Un philosophe a dit: "Devenez honnête et vous serez sûr qu'il y aura un fripon de moins dans le monde."

Un voyageur à un aubergiste Irlandais: —Qu'avez-vous à m'offrir pour déjeuner? —Absolument rien, monsieur. —Et pour dîner? —Les restes du déjeuner.

Un journal anglais, le Derby, publie une amusante histoire de braconnage. Un fermier du Shropshire nous citait une fois une bonne histoire arrivée à propos d'un chien de braconnier, remarquable par sa rare intelligence. Celui-ci avait été dressé à se sauver à toutes jambes dans certaines circonstances quand son maître l'appelait. Il suffisait pour cela d'un simple changement dans l'intonation de la voix au moment où s'effectuait le commandement.

Un jour, le braconnier auquel il appartenait fut pris et traduit devant un tribunal. Le chien, qui avait été appréhendé et mis en fourrière avant lui, avait été amené à la barre par les gardes qui prétendaient prouver ainsi l'identité du délinquant. Mais celui-ci, confronté avec l'animal, soutint énergiquement qu'il ne l'avait jamais vu. — Appelez-le, lui dit le juge, nous verrons bien. Le braconnier s'exécuta de bonne grâce; mais à peine le chien, qui semblait ne pas le connaître non plus, qu'il entendit sa voix, qu'il eut d'o-

béir et d'aller à lui, gagna la porte du tribunal et se sauva de toute sa vitesse, sans même regarder derrière lui. Plus son maître l'appelait, et plus l'animal jouait des jambes. Eloquent témoignage à décharge qui fit, séance tenante, acquitter le coupable.

LE GLANEUR.

ANNONCES

THIBAudeau, THOMAS & CIE.

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES

Anglaises, Françaises, Allemandes, Américaines, etc.

A l'encoignure des rues St. Pierre et Sous-le-Fort, Québec, à Montréal, Thomas, Thibaudeau et Cie. à Manchester, Thomas et Thibaudeau.



VERITABLE CONSERVATEUR DES DENTS.

PHILODONTÉ

ODORANT

ou

Dr. POURTIER Chirurgien-Dentiste. Préparation Hygienique Scientifiquement

Pour Purifier la Bouche,

CONSERVER

LES GENCIVES ET LES DENTS

A VENDRE

Chez tous les Pharmaciens.

AU SERPENT D'OR.

DYSPEPSIE.

Remèdes contre la dyspepsie, les mauvaises digestions et les constipations

Z. FORTIER & Cie.



- Citrate de Magnésie granulée
Magnésie calcinée.
Carbonate de Magnésie.
Magnésie fluide de Murray.
de Dindeford.
Poudre de Gregory.
Du Parry's Revalenta Arabica.
Robinson's Patent Barley.
Gruau breveté.
Des Leras syria de phosphate de fer.
Amers de Hoofland (Allemand.)
Amerside Hostetter.
Bau de Vichy (Bau par excellence.)
Pastilles de Vichy.
Bau minérale de Sic. Geneviève

A VENDRE OU A LOUER

POSSESSION IMMEDIATE.

Une maison de deux étages, en pierre de taille, sur la rue de la Reine, No. 101. Termes de paiement faciles et titres incontestables.

S'adresser à M. Joseph Breton, rue Richardson, ou au notaire soussigné.

FRANS HUOT

QUÉBEC, 22 DÉCEMBRE, 1866. 12, Rue du Pont.

ETABLISSEMENT DE ALFRED VENNÉ

AU BAS DE LA RUE GRANT, ST. ROCH.

Cet établissement, où sont installées les meilleures machines à vapeur pour scier, évider et raboter le bois de construction de maisons, prend chaque jour un accroissement considérable, et est mis en état de satisfaire avec promptitude et libéralité aux commandes qu'on voudra bien confier à son propriétaire. L'étendue du terrain sur lequel est érigé ce bel établissement industriel permet à M. Venné d'y garder un assortiment considérable de bois et autres matières propres à construire et qu'il peut disposer à des conditions qui ne peut plus libérales.

M. Venné prend occasion de remercier sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'il en a reçu, et tâchera d'y répondre avec le même empressement et la même libéralité.



A. SAVARD.

HORLOGER DE LA MARINE.

60 RUE ST. PIERRE 60.

BASSE VILLE.

Réparations de Chronomètre, Montre, Pendule, Baromètre, Boîte-à-Musique, &c., faites avec soin et à des prix modérés.

N. B. La réputation d'habileté dont il jouit, et la longue expérience qu'il a acquise dans son art, lui font espérer qu'il donnera pleine et entière satisfaction à ceux qui l'honoront de leur patronage.

G. NOREAU.

HORLOGER & BIJOUTIER,

RUE DU PONT, ST. ROCH, QUÉBEC.

Tient constamment un assortiment de Bijoux, tel que: MONTRES, BAGUES, BRACELETS, &c.

C. N. Exécute et répare tout ce qui concerne la Bijouterie.

T. GASTONGUAY,

PHOTOGRAPHE.

43 RUE ST. JOSEPH ST. ROCH DE QUÉBEC.

Cet établissement est aujourd'hui en état de rivaliser, par la ressemblance et la perfection de ses portraits, avec aucun atelier de première classe.

N. B. Il offre en vente la photographie du terrain dévasté par le terrible incendie du 14 octobre, qui excite l'étonnement et l'admiration.



S. D. VACHON.

PROFESSEUR DE MUSIQUE.

Donne des leçons sur le Violon, Violoncelle, Guitare, &c., à domicile.

S'adresser chez Jos. Lyonnais, Luthier, No. 32, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.



MAGASIN DE CHAUSSURES

JOSEPH LECLERC.

32, Rue Grant, St. Roch, 32. Possède un riche assortiment de chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, faites avec tout l'art possible. PRIX MODÉRÉS.

RECOMMANDATION.

L'imprimerie de L'ÉLECTEUR exécutera tous les travaux typographiques qu'on sera disposé à lui confier; elle apportera la plus intelligente activité à satisfaire les personnes qui voudront bien la favoriser de leurs commandes.

A. GUERARD & CIE.